



OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP.

.....
États financiers consolidés

**Pour les exercices clos les
31 décembre 2024 et 2023**



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'Osisko Développement Corp.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints d'Osisko Développement Corp. et de ses filiales (la Société) aux 31 décembre 2024 et 2023, et des états consolidés des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des flux de trésorerie et des états consolidés des variations des capitaux propres connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les états financiers consolidés). À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés en supposant que la Société poursuivra ses activités. Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers consolidés, le fonds de roulement au 31 décembre 2024 ne sera pas suffisant pour permettre à la Société de satisfaire à ses obligations, à ses engagements et à ses dépenses prévues jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2025, et ces événements ou situations indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Les mesures prévues par la direction pour résoudre ces questions sont également décrites à la note 1. Les états financiers consolidés ne comprennent pas d'ajustements pouvant être liés aux conséquences de cette incertitude.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits des états financiers consolidés conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. La Société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière et nous n'avons pas pour mission de procéder à un tel audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Dans le cadre de nos audits, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. Par conséquent, nous n'exprimons pas une telle opinion.

Nos audits ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada
Le 28 mars 2025

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2020.

Osisko Développement Corp.
États consolidés de la situation financière
Aux 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

		2024	2023
			(Note 4)
	Notes	\$	\$
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	106 653	43 455
Encaisse affectée		—	2 424
Sommes à recevoir	7	2 569	3 952
Stocks	8	8 695	7 203
Autres actifs courants		4 903	5 307
		122 820	62 341
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente		430	5 369
		123 250	67 710
Actifs non courants			
Placements dans des entreprises associées	9	12 183	13 034
Autres placements	9	10 333	19 393
Intérêts miniers	10	506 670	451 695
Immobilisations corporelles	11	87 123	97 285
Exploration et évaluation	12	86 258	70 135
Autres actifs	13	31 085	44 628
		856 902	763 880
Passifs			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	14	26 294	25 379
Obligations locatives		361	1 049
Tranche courante de la dette à long terme et de la facilité de crédit	15	40 314	11 821
Contrepartie différée et paiements éventuels	16	3 597	3 307
Passif sur contrat	17	109	21
Provision pour restauration environnementale	18	5 974	4 204
Passif lié aux bons de souscription	4, 19	67 852	11 552
		144 501	57 333
Passifs non courants			
Obligations locatives		461	624
Dette à long terme	15	5 503	5 102
Contrepartie différée et paiements éventuels	16	8 635	10 545
Passif sur contrat	17	42 344	31 700
Provision pour restauration environnementale	18	84 829	72 525
Autres passifs non courants		—	863
		286 273	178 692
Capitaux propres			
Capital-actions		1 137 362	1 080 049
Bons de souscription		11 859	11 859
Surplus d'apport		20 228	18 722
Cumul des autres éléments du résultat global		(503)	(14 529)
Déficit		(598 317)	(510 913)
		570 629	585 188
		856 902	763 880

Continuité de l'exploitation (note 1)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

(signé) Sean Roosen, administrateur

(signé) Charles Page, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

		2024	2023
	Notes	\$	\$
Produits	32	4 560	31 625
Charges d'exploitation			
Coût des ventes	23	(4 777)	(32 292)
Autres coûts d'exploitation	23	(39 760)	(28 560)
Frais généraux et administratifs	24	(27 314)	(40 070)
Exploration et évaluation, déduction faite des crédits d'impôt		(274)	(1 769)
Dépréciation d'actifs	10, 11, 17	(5 741)	(138 371)
Perte d'exploitation		(73 306)	(209 437)
Charges financières		(17 471)	(13 378)
Quote-part du résultat d'entreprises associées		(868)	(599)
Variation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription	19	19 497	4 535
Autres (charges) produits, montant net	25	(13 547)	14 489
Perte avant les impôts sur le résultat		(85 695)	(204 390)
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	22	(648)	22 517
Perte nette		(86 343)	(181 873)
Perte nette par action de base et diluée	26	(0,92)	(2,21)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base et dilué	26	93 825 395	82 465 447

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Perte nette	(86 343)	(181 873)
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés des résultats</i>		
Variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global	(6 366)	(10 171)
Incidence fiscale	648	1 010
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(797)	—
<i>Éléments qui pourront être reclassés aux états consolidés des résultats</i>		
Ajustements liés à la conversion des monnaies	18 509	(14 060)
Autres éléments du résultat global	11 994	(23 221)
Perte globale	(74 349)	(205 094)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
Activités d'exploitation			
Perte nette		(86 343)	(181 873)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Rémunération fondée sur des actions	23, 24	3 524	7 856
Amortissement	23, 24	11 013	11 525
Charges financières		12 728	13 378
Quote-part du résultat d'entreprises associées		868	599
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	9	(366)	14
Variation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription	19	(19 497)	(4 535)
Perte latente (profit latent) de change		17 649	(9 855)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés		648	(22 644)
Dépréciation d'actifs		5 741	171 974
Ajustement de rattrapage cumulatif du passif sur contrat	17	(78)	(34 581)
Réduction de valeur du solde de la TVA à recevoir	13	3 273	—
Produit du passif sur contrat	17	(56)	(1 326)
Autres		2 857	3 861
Obligations relatives à la restauration environnementale payées	18	(2 190)	(2 933)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation avant variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		(50 229)	(48 540)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	28	(2 075)	4 755
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		(52 304)	(43 785)
Activités d'investissement			
Acquisitions d'intérêts miniers		(31 720)	(37 631)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(4 907)	(17 522)
Acquisitions d'actifs d'exploration et d'évaluation		(9 380)	(17 121)
Produit des cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs classés comme détenus en vue de la vente		4 987	—
Produit de la cession de placements		3 075	4 241
Versement en espèces de la contrepartie différée et paiements éventuels	16	—	(334)
Variation de l'encaisse affectée		2 039	(2 424)
Acquisition de placements dans des entreprises associées	9	(448)	—
Variation du dépôt de restauration		585	4 197
Autres		534	533
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(35 235)	(66 061)
Activités de financement			
Produit des financements par actions	20	126 851	51 756
Autres émissions d'actions ordinaires		108	140
Frais d'émission d'actions et de bons de souscription		(4 240)	(3 489)
Paiements en capital sur les obligations locatives		(608)	(1 226)
Dette à long terme et prélèvements de la facilité de crédit	15	66 788	6 644
Remboursement de la dette à long terme et de la facilité de crédit	15	(43 253)	(5 675)
Retenues d'impôt sur le règlement d'unités avec restrictions		(177)	(361)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		145 469	47 789
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie avant l'incidence du taux de change		57 930	(62 057)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		5 268	(432)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		63 198	(62 489)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		43 455	105 944
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		106 653	43 455

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.
États consolidés des variations des capitaux propres
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

	Notes	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital- actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 1^{er} janvier 2024	20	84 102 240	1 080 049	11 859	18 722	(14 529)	(510 913)	585 188
Perte nette		—	—	—	—	—	(86 343)	(86 343)
Autres éléments du résultat global, montant net		—	—	—	—	11 994	—	11 994
Résultat global		—	—	—	—	11 994	(86 343)	(74 349)
Transfert de la perte réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		—	—	—	—	2 032	(2 032)	—
Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024	20	31 946 366	41 580	—	—	—	—	41 580
Placement privé sans intermédiaire de 2024	20	19 163 410	13 395	—	—	—	—	13 395
Actions émises pour le règlement de la contrepartie différée	16	1 228 394	3 409	—	—	—	—	3 409
Frais d'émission d'actions	20	—	(2 303)	—	—	—	—	(2 303)
Rémunération fondée sur des actions :								
- Options d'achat d'actions		—	—	—	2 325	—	—	2 325
- Unités d'actions avec restrictions et unités d'actions différées		—	—	—	1 269	—	—	1 269
Actions émises - Régime d'achat d'actions à l'intention des employés		93 535	292	—	—	—	—	292
Actions émises en règlement d'UAR/UAD		46 288	940	—	(2 088)	—	971	(177)
Solde au 31 décembre 2024		136 580 233	1 137 362	11 859	20 228	(503)	(598 317)	570 629

Au 31 décembre 2024, le cumul des autres éléments du résultat global comprend des éléments qui ne seront pas recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de 20,8 millions de dollars et des éléments qui pourraient être recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de (21,3) millions de dollars.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.
États consolidés des variations des capitaux propres
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

Notes	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2023	75 629 849	1 032 786	1 573	12 857	7 166	(323 948)	730 434
Perte nette	—	—	—	—	—	(181 873)	(181 873)
Autres éléments du résultat global, montant net	—	—	—	—	(23 221)	—	(23 221)
Perte globale	—	—	—	—	(23 221)	(181 873)	(205 094)
Transfert de la perte réalisée sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	—	—	—	—	1 526	(1 526)	—
Financement par prise ferme	20	7 841 850	45 545	6 211	—	—	51 756
Actions émises pour le règlement de la contrepartie différée	16	454 026	2 986	—	—	—	2 986
Actions émises en faveur de la Première Nation de Williams Lake	20	60 000	292	—	—	—	292
Frais d'émission d'actions	20	—	(2 988)	(408)	—	—	(3 396)
Variation de la juste valeur liée à la modification des bons de souscription	20	—	—	4 483	—	(4 483)	—
Rémunération fondée sur des actions :							
- Options d'achat d'actions	—	—	—	4 175	—	—	4 175
- Unités d'actions avec restrictions et unités d'actions différées	—	—	—	4 023	—	—	4 023
Actions émises - Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	—	67 640	354	—	—	—	354
Actions émises en règlement d'UAR/UAD	—	48 875	1 074	(2 333)	—	917	(342)
Solde au 31 décembre 2023	84 102 240	1 080 049	11 859	18 722	(14 529)	(510 913)	585 188

Au 31 décembre 2023, le cumul des autres éléments du résultat global comprend des éléments qui ne seront pas recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de 2,3 millions de dollars et des éléments qui pourraient être recyclés dans les états consolidés des résultats d'un montant de (16,8) millions de dollars.

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Osisko Développement Corp. (« **Osisko Développement** » ou la « **Société** ») est une société minière d'exploration et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux sur le continent nord-américain. Osisko Développement se consacre à l'exploration et à la mise en valeur de ses actifs miniers, incluant le projet aurifère Cariboo en Colombie-Britannique, le projet aurifère San Antonio au Mexique et la mine d'essai Trixie aux États-Unis.

L'adresse enregistrée et du siège social de la Société, constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec. Les actions ordinaires d'Osisko Développement sont négociées sous le symbole ODV à la Bourse de croissance TSX (« **TSX-V** ») et à la Bourse de New York (« **NYSE** »). Au 31 décembre 2024, l'actionnaire important de la Société, Osisko Gold Royalties (« **OGR** »), détenait une participation de 24,4 % dans Osisko Développement (comparativement à 39,0 % au 31 décembre 2023).

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables applicables à une entreprise en exploitation, qui prévoient la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, ce qui correspond au moins, sans s'y limiter, aux douze mois suivant la fin de l'année de présentation. Au 31 décembre 2024, la Société dispose d'un fonds de roulement négatif de 21,3 millions de dollars, qui comprend un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 106,7 millions de dollars. La Société a également un déficit cumulé de 598,3 millions de dollars et a subi une perte nette de 86,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

La situation du fonds de roulement de la Société au 31 décembre 2024 ne sera pas suffisante pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025. En procédant à son évaluation, la direction est consciente des incertitudes significatives liées aux événements et conditions susceptibles de jeter un doute substantiel sur la capacité de la Société à demeurer une entreprise en exploitation comme il est décrit dans le paragraphe précédent et, par conséquent, sur le bien-fondé de l'utilisation des principes comptables applicables à une entreprise en exploitation. Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs, des charges et des classements au titre de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être significatifs.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités futures et à financer ses activités planifiées dépend de la capacité de la direction à obtenir d'autres financements à l'avenir, ce qui pourrait se faire de différentes façons, notamment par une combinaison de vente d'actifs et de placements de son portefeuille, de financement de projets par emprunt, de financement par convention d'écoulement ou de redevances, ou encore d'autres solutions faisant appel aux marchés financiers. L'incapacité d'obtenir du financement dans le futur pourrait avoir un impact et/ou restreindre les activités planifiées de la Société et pourrait entraîner, sans s'y limiter, la suspension de certaines activités de mise en valeur et la cession de certains actifs et placements afin de générer des liquidités. Bien que la direction ait réussi à obtenir des financements dans le passé et comme indiqué dans la note 20, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles pour la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveaux financements, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de poursuivre ses activités et les montants réalisés pour les actifs pourraient être inférieurs aux montants indiqués dans les présents états financiers consolidés.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (« **IFRS** ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« **IASB** »). Les conventions comptables ainsi que les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont conformes aux conventions et méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, à l'exception de l'application des modifications d'IAS 1 décrites à la note 4. Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2023 ont été ajustés en conséquence.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés le 28 mars 2025.

3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur (y compris les instruments dérivés), telle que décrite à la note 3e) ci-après.

b) Consolidation

Les états financiers de la Société consolident les comptes d'Osisko Développement Corp. et ceux de ses filiales. Les transactions, les soldes et les gains et pertes latents issus des opérations intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les filiales sont définies comme toutes les entités sur lesquelles la Société a la capacité d'exercer un contrôle. La Société contrôle une entité lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle.

Les principales filiales de la Société, leur emplacement géographique et leur participation associée aux 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

Entité	Emplacement	% de participation	Monnaie fonctionnelle
Barkerville Gold Mines Ltd. (« Barkerville »)	Colombie-Britannique, Canada	100 %	Dollar canadien
Sapuchi Minera, S. de R.L. de C.V. (« Sapuchi »)	Mexique	100 %	Peso mexicain
Tintic Consolidated Metals LLC (« Tintic »)	Utah, États-Unis	100 %	Dollar américain

c) Conversion des monnaies étrangères

i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées et des entités associées de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « **monnaie fonctionnelle** »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société mère et de certaines de ses filiales.

Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information financière. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont comptabilisés dans l'ajustement lié à la conversion des monnaies dans les autres éléments du résultat global.

ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères, y compris les produits et les charges, sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur en date de l'état consolidé de la situation

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

financière. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers non monétaires, tels que les capitaux propres détenus et évalués à la juste valeur par le biais du résultat, attribuables aux fluctuations des taux de change sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats à titre de gains ou de pertes de juste valeur. De telles variations de la juste valeur des actifs financiers non monétaires, tels que les capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont comprises dans les autres éléments du résultat global.

d) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation acceptables.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend du classement de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

i) Actifs financiers

Titres de créance

Les investissements en titres de créance sont ultérieurement évalués au coût amorti lorsque l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser.

Les placements en titres de créance sont ultérieurement évalués à la juste valeur lorsqu'ils ne se qualifient pas pour l'évaluation au coût amorti. Les instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur, y compris les dérivés qui sont des actifs, sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net, à moins qu'ils ne soient détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ces actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ou de les vendre et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser. Dans ce cas, les gains et pertes latents sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ultérieurement reclassés en résultat net par le biais de l'amortissement des primes et des escomptes, des pertes de valeur ou de la décomptabilisation.

Titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sans reclassement ultérieur en résultat net. Les profits et pertes cumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués lors de la décomptabilisation du placement.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat. Ces passifs, incluant les dérivés qui sont des passifs, sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

Catégorie	Instrument financier
Actifs financiers au coût amorti	Soldes bancaires (y compris l'encaisse affectée) Placements dans des fonds du marché monétaire Titres de créance à court terme Dépôts de restauration Créances clients Produits d'intérêts à recevoir Sommes à recevoir d'entreprises associées et autres sommes à recevoir
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Placements dans des dérivés (bons de souscription)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Placements en actions et en titres de capitaux propres, autres qu'en dérivés
Passifs financiers au coût amorti	Comptes créditeurs et charges à payer Emprunts au titre de la dette à long terme et de la facilité de crédit
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Passif lié aux bons de souscription

e) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues reliées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit ou qu'une approche simplifiée a été choisie.

La Société a deux principaux types d'actifs financiers assujettis au modèle des pertes de crédit attendues :

- Créances clients; et
- Sommes à recevoir

La Société applique une approche simplifiée autorisée selon IFRS 9 pour les créances clients (y compris les sommes à recevoir d'entreprises associées et les autres comptes débiteurs), selon laquelle les pertes de crédit attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des sommes à recevoir.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

g) *Crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration minière*

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans les provinces de Québec et de la Colombie-Britannique. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

h) *Stocks*

Les stocks de fournitures se composent de fournitures minières et de consommables utilisés dans le cadre des activités et sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Des provisions sont comptabilisées afin de refléter les intentions actuelles d'utilisation des pièces à rotation lente ou désuètes et des stocks de fournitures.

La production en cours et les métaux précieux affinés sont mesurés et évalués au moindre du coût de production moyen et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif des métaux équivalents dans le cours normal des activités, en fonction des prix des métaux en vigueur à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des coûts estimatifs pour compléter la production et amener les produits finis à la vente. Les coûts de production qui sont comptabilisés dans les stocks comprennent les coûts directement liés au fait d'amener les stocks à leur condition et leur emplacement actuels, comme les matériaux, la main-d'œuvre, les autres coûts directs (incluant les services externes et l'épuisement et l'amortissement) et les frais généraux liés à la production.

i) *Placements dans des entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des placements de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats des entreprises associées revenant à la Société après la date d'acquisition. La quote-part des résultats revenant à la Société est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents résultant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées à moins que la transaction montre qu'il y a eu perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats.

La Société évalue à chaque date de présentation de l'information financière s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses placements dans des entreprises associées. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé des résultats.

j) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour chaque catégorie :

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement de bureau	De 2 à 7 ans
Équipement et installations d'exploration	De 2 à 20 ans
Installations et équipement miniers (mise en valeur)	De 3 à 20 ans
Actifs au titre de droits d'utilisation	Moindre entre la durée d'utilité et la durée du bail

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres gains nets ou pertes nettes à l'état consolidé des résultats.

k) Intérêts miniers

Les actifs en développement sont des participations dans des projets en mise en valeur, à l'étape de l'obtention de permis ou de l'étude de faisabilité, et qui, de l'avis de la direction, pourraient raisonnablement générer des produits réguliers pour la Société dans un futur proche. Après la réalisation d'une analyse économique positive sur une propriété minière, les actifs d'exploration et d'évaluation capitalisés sont transférés dans les intérêts miniers, ou dans les immobilisations corporelles, selon la nature de l'actif sous-jacent.

Les intérêts miniers sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Les coûts comprennent les dépenses directement attribuables à l'acquisition d'un actif, incluant le prix d'achat et toutes les dépenses entreprises dans le cadre du développement, de la construction, de l'installation et/ou de l'achèvement des installations de production minière. Toutes les dépenses liées à la construction de rampes minières et d'accès aux gisements, incluant les puits miniers et les cheminées de ventilation, sont considérées comme des dépenses en capital de développement et sont capitalisées. La phase de développement et de mise en service cesse dès le début de la production commerciale.

Après le début de la production commerciale, les dépenses de développement ultérieures engagées à l'égard d'un intérêt minier sont capitalisées dans l'intérêt minier en question, lorsqu'il est probable que les futurs avantages économiques additionnels découlant de ces dépenses iront à la Société. Autrement, ces dépenses sont classées dans les autres coûts d'exploitation. Les intérêts miniers font l'objet d'évaluations périodiques pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable du projet pourrait ne pas être recouvrable.

Dès le début de la production commerciale, les intérêts miniers sont épuisés sur la durée de vie de la mine au moyen de la méthode des unités de production en fonction de la durée de vie économique du gisement visé.

La détermination de la date du début de la production commerciale est un processus complexe et nécessite le recours à d'importantes hypothèses et estimations. Le début de la production commerciale est défini comme étant la date à laquelle la mine est en mesure d'être exploitée de la manière voulue par la direction. La Société considère principalement les facteurs suivants, entre autres, pour déterminer la date du début de la production commerciale :

- Toutes les dépenses en immobilisations majeures visant à atteindre un niveau de production régulier et la capacité désirée ont été engagées;
- Une période raisonnable d'essai de l'usine et de l'équipement minier a été complétée;
- Un pourcentage prédéterminé de la capacité nominale de la mine et de l'usine a été atteint; et
- Les niveaux de production, les teneurs et les taux de récupération requis ont été atteints.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

l) Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation et les coûts d'acquisition se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses engagées pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation, soit toutes les dépenses engagées avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passées en charges immédiatement. Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de gisements minéraux ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les gisements minéraux existants. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées. Les droits miniers et les options d'acquisition de participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production commerciale.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisées et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Elles reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration et l'évaluation ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- i) l'établissement du volume et de la teneur des gisements par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage;
- ii) la détermination des méthodes optimales d'extraction et des procédés métallurgiques et de traitement;
- iii) les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- iv) les activités relatives aux permis; et
- v) les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités. Les actifs d'exploration et d'évaluation font l'objet d'évaluations périodiques pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable du projet pourrait ne pas être recouvrable.

Les flux de trésorerie attribuables aux dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées sont classés dans les activités d'investissement à l'état consolidé des flux de trésorerie à la rubrique exploration et évaluation.

m) Provision pour restauration environnementale

Une provision pour restauration environnementale, frais de restructuration et créances juridiques, le cas échéant, est comptabilisée lorsque :

- i) La Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'événements passés.
- ii) Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation.
- iii) Le montant peut être estimé de façon fiable.

La provision est évaluée selon la meilleure estimation de la direction du montant qui devra être dépensé pour régler l'obligation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, ce montant étant actualisé lorsque l'effet est significatif. L'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision pour restauration environnementale représente les obligations juridiques et

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations correspondent aux coûts associés aux activités de restauration et de surveillance et au démantèlement d'actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé repose sur le taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimés ont déjà été ajustés.

Dépôts de restauration

Les dépôts de restauration sont des dépôts à terme détenus au nom des gouvernements de la province de la Colombie-Britannique et de l'État de l'Utah à titre de garantie pour de possibles activités de restauration sur les propriétés minières de la Société pour lesquelles elle a obtenu un permis d'exploration. Les dépôts de restauration sont libérés lorsque la propriété a été restaurée à une condition satisfaisante, ou en vertu de la convention de cautionnement. Puisqu'ils ne peuvent être utilisés à des fins générales, ces dépôts sont inclus dans les autres actifs aux états consolidés de la situation financière.

n) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés aux états consolidés des résultats, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts exigibles sur le bénéfice imposable de l'exercice, compte tenu des lois fiscales adoptées ou quasi adoptées à la date de l'état de la situation financière dans les territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de revenus à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur valeur fiscale respective. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'il résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, n'a pas d'incidence sur le gain ou la perte comptable et imposable. Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués selon les taux d'imposition (et les lois) adoptés et quasi adoptés qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Un montant d'impôts sur le résultat différés est comptabilisé pour les écarts temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf dans les cas où le moment où l'écart temporaire se résorbera est contrôlé par la Société et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

o) Contrats de location

La Société est engagée dans des contrats de location à long terme, principalement pour de l'équipement minier.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre de droits d'utilisation (présenté dans les *immobilisations corporelles* à l'état consolidé de la situation financière), avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible aux fins d'utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont imputées au résultat net sur la durée du contrat de location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la période la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. Les paiements de location sont actualisés au moyen d'un taux d'intérêt implicite du contrat de location spécifique. Si ce taux ne peut être aisément déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé, c'est-à-dire le taux que la Société devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire dans un contexte économique similaire à des conditions similaires.

Les paiements relatifs à des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur sont comptabilisés sur une base linéaire à titre de charges dans le résultat net.

p) Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées dont les droits devraient être acquis, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées dont les droits devraient être acquis est révisé à tout le moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Toute contrepartie versée lors de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont exercées.

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« **UAD** ») à ses administrateurs et un régime d'unités d'actions avec restrictions (« **UAR** ») à ses dirigeants et employés. Des UAD peuvent être attribuées aux administrateurs, et des UAR peuvent être octroyées aux employés et aux dirigeants, dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme respectif, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en trésorerie (basé sur le prix des actions de la Société au moment pertinent) ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie à la seule discrétion de la Société. La juste valeur des UAD et des UAR octroyées devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au surplus d'apport, avec une charge correspondante à la rémunération fondée sur des actions. Un passif pour les UAD et les UAR devant être réglées en trésorerie est évalué à la juste valeur à la date d'octroi et est ultérieurement ajusté à chaque date de l'état de la situation financière pour toute variation de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits et une charge correspondante est inscrite au titre de la rémunération fondée sur des actions.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

q) Comptabilisation des produits

Les produits générés par la vente de métaux sont comptabilisés lorsque la Société s'acquitte des obligations de performance associées à la vente. Habituellement, cela survient lorsque le contrôle des métaux est transféré de la Société à l'acheteur. Les principaux facteurs qui indiquent le moment où le contrôle est passé à l'acheteur sont notamment les suivants : a) la Société a transféré la possession physique et le titre légal de l'actif à l'acheteur et b) la Société a un droit actuel au paiement.

r) Passif sur contrat

Le paiement anticipé reçu par la Société en contrepartie des engagements futurs spécifiés dans ses ententes d'acquisition de flux de métaux (le « **passif sur contrat** ») a été comptabilisé en tant que passif sur contrat au sens d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Aux termes de l'entente, les obligations de prestation sont remplies par le biais de la production du projet aurifère San Antonio et de la mine d'essai Trixie et les produits sont comptabilisés sur la durée des contrats en fonction des prix estimés en vigueur de l'or et de l'argent au moment de la comptabilisation initiale du contrat. En raison de la différence entre le calendrier de livraison de l'or et de l'argent aux termes des ententes d'acquisition de flux de métaux et le montant initial de la contrepartie reçue, il a été établi que ces ententes d'acquisition contenaient une composante financement importante au sens d'IFRS 15. La composante financement importante est comptabilisée séparément de la composante produits, et la charge de désactualisation du passif sur contrat est comptabilisée dans les charges financières. Le taux d'intérêt est déterminé en fonction du taux d'intérêt implicite dans les ententes d'acquisition de flux de métaux à la date d'entrée en vigueur. La contrepartie initiale reçue en vertu des arrangements d'acquisition de flux est jugée variable, en fonction des changements dans le nombre total d'onces d'or qui seront livrées dans l'avenir. Les changements de la contrepartie variable seront reflétés dans l'état des résultats et l'état du résultat global.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'obtention d'un contrat avec un client sont capitalisés dans les autres actifs non courants. Dès le début de la production, les autres actifs non courants seront passés en charges sur la durée de vie de la mine. Ces coûts sont sujets à la dépréciation lorsque le montant résiduel de contrepartie à recevoir dépasse les coûts qui se rapportent directement à la fourniture des biens qui n'ont pas été comptabilisés en charges.

s) Résultat net par action

Le résultat net par action (« **RPA** ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux porteurs d'actions de la Société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, l'exercice ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, l'exercice ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription, des options d'achat d'actions, des UAD et des UAR. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des bons de souscription, des options d'achat d'actions, des UAD et des UAR.

t) Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés d'une manière conforme à l'information interne fournie au chef de la direction (le « **chef de la direction** »), qui joue le rôle de principal décideur. Il lui incombe par conséquent de répartir les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'exploitation de la Société. La Société gère ses activités par l'entremise des activités d'exploration, d'évaluation et de développement de ses projets.

4. Nouvelles normes comptables et normes comptables modifiées

Normes comptables et normes comptables modifiées significatives adoptées en 2024

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Modification d'IAS 1 Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et en 2022 ont clarifié le fait que les passifs sont classés comme étant courants ou non courants, en fonction des droits existant à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le classement dépend des attentes de l'entité ou des événements postérieurs à la date de clôture (par exemple, la réception d'une renonciation ou une violation d'une clause restrictive). Les clauses restrictives dans les conventions de prêt n'ont pas d'effet sur le classement d'un passif comme passif courant ou non courant à la date de clôture si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de clôture. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive au plus tard à la date de clôture, cela affectera le classement du passif comme passif courant ou non courant, même si la clause restrictive n'est soumise à l'examen de sa conformité qu'après la date de clôture.

Les modifications apportées exigent de fournir de l'information si une entité classe un passif comme passif non courant et que ce passif est soumis à des clauses restrictives que l'entité doit respecter dans les 12 mois de la date de clôture. L'information à fournir comprend ce qui suit :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information sur les clauses restrictives; et
- les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait avoir des difficultés à respecter les clauses restrictives.

Les modifications clarifient également ce qu'on entend par « règlement » d'un passif dans IAS 1. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'un instrument de capitaux propres de l'entité ne peuvent être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant que si l'entité classe l'option en tant qu'instrument de capitaux propres. Cependant, les options de conversion classées comme des passifs doivent être prises en compte pour déterminer si un élément est courant ou non courant.

L'application des modifications d'IAS 1 a entraîné un changement dans la méthode comptable employée par la Société pour le classement des passifs pouvant être réglés au moyen des actions de la Société (p. ex., le passif lié aux bons de souscription), qui sont passés de passifs non courants à passifs courants. Selon la méthode comptable révisée, lorsqu'un passif comprend une option de conversion détenue par la contrepartie qui peut être réglée par l'émission d'actions ordinaires de la Société, l'option de conversion est prise en compte dans le classement du passif en tant que passif courant ou non courant, sauf lorsqu'elle est classée en tant que composante de capitaux propres d'un instrument hybride. Le passif lié aux bons de souscription est classé en tant que passif courant au 31 décembre 2024, car l'option de conversion peut être exercée à tout moment par les porteurs de bons de souscription.

Les modifications d'IAS 1 ont eu une incidence rétroactive sur l'état consolidé et comparatif de la situation financière, car la Société avait un passif lié aux bons de souscription en cours au 31 décembre 2023. Le passif lié aux bons de souscription au 31 décembre 2023 a été entièrement reclassé des passifs non courants aux passifs courants.

Les autres passifs de la Société n'ont pas été touchés par les modifications d'IAS 1.

Nouvelles normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations de normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2024. Ces normes, interprétations de normes existantes et modifications apportées, autres qu'IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* et les modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* présentées ci-dessous, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Société ou ne sont pas considérées comme significatives et ne sont donc pas abordées dans le présent document.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Modification – IFRS 9 Instruments financiers, et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées apportées à IFRS 9 et IFRS 7, qui répondent à des questions récentes rencontrées dans la pratique. Les modifications ont été publiées aux fins suivantes :

- clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, en prévoyant une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de transfert électronique de trésorerie;
- clarifier et ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si un actif financier remplit le critère relatif aux paiements se limitant à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts;
- ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie; et
- mettre à jour les informations à fournir sur les titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les nouvelles exigences s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2026 et leur application anticipée est permise. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Nouvelle norme – IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, la nouvelle norme de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers, qui porte principalement sur les mises à jour de l'état des résultats. IFRS 18 a été publiée en réponse aux préoccupations des investisseurs concernant la comparabilité et la transparence de l'information sur le rendement publiée par les entités. Les nouvelles exigences introduites dans IFRS 18 contribueront à assurer la comparabilité des rendements financiers d'entités similaires, notamment en ce qui concerne la définition du « résultat d'exploitation ». Les nouvelles informations à fournir pour certaines mesures de la performance définies par la direction favoriseront également la transparence. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent ce qui suit :

- la structure de l'état des résultats;
- l'obligation de fournir des informations dans les états financiers pour certaines mesures de la performance relatives au résultat qui sont présentées en dehors des états financiers d'une entité (c'est-à-dire les mesures de la performance définies par la direction);
- des principes améliorés de regroupement et de ventilation qui s'appliquent aux états financiers de base et aux notes annexes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; de nombreux autres principes existants d'IAS 1 sont conservés, sous réserve de modifications mineures. IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des postes des états financiers, mais elle pourrait modifier ce qu'une entité présente comme son « résultat d'exploitation ».

IFRS 18 s'appliquera aux périodes de présentation de l'information financière commençant à partir du 1^{er} janvier 2027 et s'applique également aux informations comparatives. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information financière. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice d'un jugement reposant sur diverses hypothèses et d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment les attentes à propos d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Réserves et ressources minérales

Les réserves minérales représentent des estimations de la quantité de minerai exploitable qui peut être économiquement et légalement extrait des propriétés minières de la Société. La Société estime ses réserves et ressources minérales en se basant sur les renseignements compilés par des personnes qualifiées, tel que ce terme est défini dans le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces renseignements comprennent des données géologiques sur les dimensions, la profondeur et la géométrie d'un gîte minier, et exigent des jugements géologiques complexes pour interpréter les données. L'estimation des réserves ou des ressources récupérables repose sur des facteurs comme des estimations des prix des produits de base, des futurs besoins en capitaux, et des coûts de production ainsi que des hypothèses et des jugements géologiques pris en compte dans l'estimation de l'ampleur et de la teneur des réserves ou ressources minérales. Toute variation des estimations des réserves et ressources minérales peut avoir un impact sur la valeur comptable des propriétés minières et les coûts de développement différés, les immobilisations corporelles, les provisions au titre des frais de restauration et de fermeture des sites, la comptabilisation des actifs d'impôts différés et les charges d'amortissement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles

La méthode comptable de la Société à l'égard des dépenses d'exploration et d'évaluation fait en sorte que certains éléments sont capitalisés. Cette méthode exige de la direction qu'elle fasse certaines estimations et formule certaines hypothèses quant aux événements et circonstances à venir, en particulier sur la viabilité économique d'une opération d'extraction minière. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après avoir capitalisé des dépenses, un jugement est fait voulant que le recouvrement de ces dépenses est improbable, le montant capitalisé sera radié à l'état consolidé des résultats.

Les activités de développement débutent après que le projet a été sanctionné par la haute direction. Un jugement est appliqué par la direction pour déterminer lorsqu'un projet a atteint le stade où des réserves ou des ressources économiquement récupérables existent, de sorte que le développement puisse être sanctionné. Pour exercer ce jugement, la direction doit faire certaines estimations et formuler certaines hypothèses similaires à celles décrites ci-dessus pour les dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après le début des activités de développement, un jugement est fait voulant que l'actif en développement a fait l'objet d'une dépréciation, un montant approprié sera radié à l'état consolidé des résultats.

La recouvrabilité par la Société de la valeur comptabilisée des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles est basée sur la conjoncture des marchés des métaux, sur les ressources minérales sous-jacentes associées aux propriétés, et sur les coûts futurs qui pourraient être requis pour arriver à la réalisation ultime, soit par l'exploitation minière, soit par la vente.

À chaque date de présentation de l'information financière, la Société évalue chaque propriété minière et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature des travaux d'exploration, d'évaluation et de développement qui sont justifiés pour l'avenir. S'il y a peu de probabilités que des travaux futurs soient réalisés sur une propriété ou un projet sur une période prolongée suivant la fin des activités antérieures, les dépenses différées se

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

rapportant à cette propriété ou ce projet sont radiées ou dépréciées au montant recouvrable estimatif, à moins qu'il y ait des éléments probants convaincants de la nécessité d'une provision pour dépréciation.

Les montants recouvrables au titre des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles sont déterminés en fonction de la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur, déduction faite des coûts de cession. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée nette des futurs flux de trésorerie qui devraient découler de l'actif dans sa condition actuelle en se basant sur des données observables. Le calcul repose sur les flux de trésorerie projetés d'après les budgets financiers approuvés par la direction. Ces projections de flux de trésorerie sont basées sur les prévisions relatives aux réserves ou ressources de minerai récupérable, à la teneur par once, aux taux de récupération, aux prix de vente des métaux et aux coûts d'exploitation. La juste valeur déduction faite des coûts de cession correspond au prix de vente attendu de l'actif (le montant qu'un participant au marché paierait pour l'actif), déduction faite des frais de transaction.

La Société peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient inclure des estimations portant sur : i) la valeur monétaire par once de réserves/ressources minérales; ii) les multiples des flux de trésorerie; iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables; et iv) les transactions de ventes comparables. Toute variation de la qualité et de la quantité des réserves de minerai récupérable, des prix de vente prévus et des coûts d'exploitation prévus pourrait avoir une incidence significative sur la juste valeur estimative des intérêts miniers, et pourrait se solder par des radiations ou des dépréciations significatives dans l'avenir.

Les conditions récentes du marché, la pression sur les coûts dans le secteur, le contexte inflationniste actuel et les changements dans les hypothèses concernant les dépenses en immobilisation futures nécessaires, les méthodes d'extraction et de traitement potentielles et la diminution de la teneur en or moyenne traitée sont considérés comme des indicateurs de dépréciation, parmi d'autres faits et circonstances, et, par conséquent, la direction d'Osisko Développement a effectué une évaluation de la dépréciation de tous ses projets. La Société a procédé à un test de dépréciation sur ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et a déterminé que les montants recouvrables dépassaient les valeurs comptables. Les évaluations de la Société tenaient compte de diverses hypothèses et estimations importantes de la direction à propos des futurs flux de trésorerie projetés et taux d'actualisation. Des changements à ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les conclusions de la Société dans les rapports futurs (note 10).

Provision pour restauration environnementale

La provision pour restauration environnementale repose sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction, et celle-ci est d'avis qu'elles sont une base raisonnable sur laquelle il est possible d'estimer les obligations futures en fonction du contexte économique actuel. Ces estimations tiennent compte de tout changement significatif des hypothèses qui survient lors des révisions périodiques de la direction et sont basées sur les exigences réglementaires actuelles. Tout changement important des estimations du taux d'actualisation, de la contamination, des normes de restauration et des techniques provoquera un changement de la provision d'une période à l'autre. Les coûts de remise en état et de fermeture réels dépendront ultimement des futurs prix du marché, qui refléteront les conditions du marché au moment où les coûts seront réellement engagés. Le coût final de la restauration pourrait être supérieur ou inférieur au montant présentement alloué en provision.

Comptabilisation des ententes d'acquisition de flux de métaux

La société a conclu des ententes d'acquisition de flux de métaux (note 17). Le classement du dépôt en tant que passif sur contrat est un jugement clé et repose sur la livraison prévue de la future production de la Société. La direction a exercé un jugement dans l'application d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Pour déterminer le prix de transaction de l'entente de flux, la Société a fait des estimations quant au moment et à la valeur estimés des futures livraisons, afin de déterminer le taux d'intérêt implicite de chaque entente.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre ses activités est fondée sur un jugement, car elle repose sur l'estimation par la Société des flux de trésorerie futurs pour la période de 12 mois à compter de la date des états financiers et sur la disponibilité des fonds pour répondre à ces besoins de trésorerie. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris les attentes à propos d'événements futurs et les dépenses budgétisées (approuvées par le conseil d'administration) qui sont jugées raisonnables dans les circonstances (note 1).

Dépréciation de placements dans des entreprises associées

La Société suit les indications d'IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* pour évaluer s'il y a des indices de dépréciation qui pourraient la conduire à comptabiliser une perte de valeur à l'égard de son placement net dans une entreprise associée. Cette évaluation exige un jugement important pour déterminer si une diminution de la juste valeur est importante ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation formel. Pour exercer ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres, la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et la durée de l'écart, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entité émettrice, notamment des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de cette entité et les variations de ses flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Le jugement doit être exercé dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (y compris les actifs d'exploration et d'évaluation assujettis à un accord d'amodiation), afin de déterminer s'il existe des indices suggérant la nécessité d'un test de dépréciation formel à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation. Les facteurs qui pourraient donner lieu à un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit d'exploration dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique; le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation par la Société; et des variations importantes des prix actuels ou prévus des produits de base. Au 31 décembre 2024, aucun indice de dépréciation n'a été décelé et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué.

Tout changement dans les jugements utilisés pour déterminer la juste valeur des actifs d'exploration et d'évaluation pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

Impôts recouvrables

La Société engage d'importantes dépenses à l'égard desquelles des taxes de vente et impôts indirects (au Canada et aux États-Unis) et des taxes sur la valeur ajoutée (au Mexique) sont payés. La Société peut demander le remboursement intégral des taxes payées à l'égard des dépenses admissibles.

Compte tenu de l'historique d'exploitation limité de la Société, la direction estime actuellement que la recouvrabilité des soldes de taxes à recevoir est de 80 % à 100 % et anticipe de les recevoir dans un délai de 12 mois au Canada et aux États-Unis et dans un délai de 36 mois au Mexique après avoir engagé le processus de réclamation du remboursement de ces taxes. Il est possible toutefois que les demandes de remboursement soient retardées, réduites ou refusées par

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

les autorités fiscales respectives. La direction évalue la recouvrabilité et le classement des actifs à chaque date de présentation de l'information financière (note 13).

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, la situation de trésorerie et des équivalents de trésorerie consolidée était la suivante :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollars canadiens	11 776	16 857
Trésorerie et équivalents de trésorerie en dollars américains	63 615	20 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en dollars américains (équivalent en dollars canadiens)	91 535	26 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie en pesos mexicains	48 234	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en pesos mexicains (équivalent en dollars canadiens)	3 342	1
	<u>106 653</u>	<u>43 455</u>

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent 1,6 million de dollars américains (2,3 millions de dollars) détenus dans des fonds du marché monétaire (1,0 million de dollars américains [1,4 million de dollars] et 40,1 millions de dollars américains [57,7 millions de dollars] en 2023) détenus dans des certificats de placement garantis à un taux d'intérêt de 4,95 % et échéant le 10 janvier 2025 (néant en 2023).

7. Sommes à recevoir

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Créances clients	322	2 708
Crédits d'impôt à l'exploration	629	17
Taxes de vente	932	834
Produits d'intérêts à recevoir	443	148
Autres	243	245
	<u>2 569</u>	<u>3 952</u>

8. Stocks

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Production en cours	2 786	458
Métaux précieux affinés	—	380
Fournitures et autres	5 909	6 365
	<u>8 695</u>	<u>7 203</u>

La production en cours et les métaux précieux affinés sont évalués au moindre du coût de production moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est calculée comme étant la différence entre le prix de vente estimatif et le coût estimatif pour mener à terme le traitement jusqu'à une forme vendable, majoré des frais de vente variables. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, un montant de 0,7 million de dollars a été inscrit pour ajuster les stocks à leur valeur de réalisation nette (8,1 millions de dollars en 2023). Le coût de production comprend

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

le coût des matériaux et de la main-d'œuvre, les frais généraux associés à la production sur le site minier et l'amortissement pour les étapes applicables de traitement.

9. Placements dans des entreprises associées et autres placements

Placements dans des entreprises associées

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 034	8 833
Placements dans des entreprises associées ⁱ⁾	448	4 800
Quote-part de la perte et de la perte globale, montant net	(1 665)	(599)
Gain découlant de la dilution de la participation	366	—
Solde à la fin de l'exercice	12 183	13 034

i) Le 20 décembre 2024, la Société a acquis 1 790 000 parts de Ressources Falco Ltée (« **Falco** ») au prix de 0,25 \$ par part pour un montant total de 0,4 million de dollars. Chaque part est composée d'une action ordinaire de Falco et d'un bon de souscription d'action ordinaire permettant d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,35 \$ dans un délai de 5 ans. Au 31 décembre 2024, Osisko Développement détient une participation de 16 % dans les actions en circulation de Falco.

Le 19 octobre 2023, la Société a reçu 9 599 999 actions ordinaires d'Electric Elements Mining Corp. (« **Electric Elements** ») en échange de toutes ses actions et parts de société de personnes dans certaines filiales détenant les droits, les titres et les participations se rapportant à ses propriétés de la Baie-James (l'« opération de distribution »). Electric Elements explore le potentiel en lithium de certaines propriétés de la Baie-James dans la région d'Eeyou Istchee, au Nunavik, au Québec. Après l'opération de distribution, Electric Elements a réalisé un financement par actions. Au 31 décembre 2024, Osisko Développement détient une participation d'environ 40,3 % dans les actions en circulation d'Electric Elements.

Autres placements

	2024	2023
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat (bons de souscription)		
Solde au début de l'exercice	4	18
Acquisitions	298	—
Variation de la juste valeur	68	(14)
Solde à la fin de l'exercice	370	4
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actions)		
Solde au début de l'exercice	19 389	33 801
Contrepartie reçue pour la disposition de propriétés d'exploration	—	1 694
Disposition	(3 060)	(5 935)
Variation de la juste valeur	(6 366)	(10 171)
Solde à la fin de l'exercice	9 963	19 389
Total	10 333	19 393

Les autres placements se composent d'actions ordinaires et de bons de souscription presque exclusivement de sociétés cotées en bourse.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

10. Intérêts miniers

	2024	2023
	\$	\$
Coût au début de l'exercice	456 467	583 669
Ajouts	35 538	30 598
Crédit d'impôt pour les activités minières	(534)	152
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13 524	(326)
Amortissement capitalisé	2 397	4 630
Rémunération fondée sur des actions capitalisée	70	287
Dépréciation	—	(160 484)
Coûts d'emprunt	3 123	—
Ajustements liés à la conversion des monnaies	401	(2 059)
Coût à la fin de l'exercice	510 986	456 467
Amortissement cumulé au début de l'exercice	4 772	3 190
Amortissement	140	1 075
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(596)	507
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	4 316	4 772
Coût	510 986	456 467
Amortissement cumulé	(4 316)	(4 772)
Valeur comptable nette	506 670	451 695

Redevances et ententes d'acquisition de flux relatifs aux revenus nets de fonderie (RNF)

OGR est titulaire d'une redevance de 5 % sur les RNF du projet aurifère Cariboo, un accord d'achat de 15 % de la production d'or et d'argent du projet aurifère San Antonio et un accord d'achat de 2 % à 2,5 % de la production de tous les métaux affinés des propriétés de Tintic. La redevance de 5 % sur les RNF du projet aurifère Cariboo est perpétuelle et est garantie par une débenture visant tous les biens mobiliers et immobiliers de Barkerville, incluant la participation de Barkerville dans les propriétés et les titres miniers, pour un montant d'au moins 150 millions de dollars. La garantie est de premier rang, sous réserve de certaines charges permises.

Le 27 mai 2022, la Société a réalisé l'acquisition de Tintic, propriétaire de la mine Trixie où la production est actuellement à l'essai, et de claims miniers dans le district minier historique de Tintic au centre de l'Utah (la « **transaction Tintic** »). Selon les modalités de la transaction Tintic, la Société a émis des redevances totalisant 2 % des RNF, assorties d'un droit de rachat de 50 % en faveur d'Osisko Développement, pouvant être exercé dans un délai de cinq ans.

Évaluation de la dépréciation

Les conditions du marché, la pression sur les coûts dans le secteur, le contexte inflationniste actuel et les changements dans les hypothèses concernant les dépenses en immobilisation futures nécessaires, les méthodes d'extraction et de traitement potentielles et la diminution des onces d'or contenues dans les ressources mesurées, indiquées et présumées sont considérés comme des indicateurs de dépréciation et, par conséquent, la direction de la Société a effectué une évaluation de la dépréciation à l'égard de tous ses projets. La Société a soumis ses UGT à un test de dépréciation et a comptabilisé une dépréciation pour 2023 en fonction des résultats de ses évaluations de la dépréciation. Aucune dépréciation n'est comptabilisée pour 2024. Les évaluations de la Société reflétaient diverses hypothèses et estimations importantes de la direction à propos des futurs flux de trésorerie projetés et des taux d'actualisation. Des changements à ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les conclusions de la Société dans les rapports futurs.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Le 31 décembre 2023, une charge de dépréciation de 160,5 millions de dollars a été comptabilisée à l'égard de la mine d'essai Trixie, et les actifs nets de cette mine ont été ramenés à leur valeur recouvrable nette estimative (incluant les intérêts miniers et les immobilisations corporelles) de 51,6 millions de dollars, laquelle a été déterminée selon la juste valeur moins les frais de cession, d'après une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La charge de dépréciation a été comptabilisée à l'encontre des intérêts miniers. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la production et la vente de l'or et de l'argent provenant de la mine d'or Trixie pendant la durée de vie estimative de la mine, le prix de l'once d'or à long terme prévu et un taux d'actualisation de 10,4 % appliqué aux flux de trésorerie projetés. La direction de la Société a effectué une analyse de sensibilité pour le prix de l'or à long terme et les onces d'or contenues dans les ressources mesurées, indiquées et présumées, selon les variations raisonnablement possibles de ces hypothèses clés. Si le prix de l'once d'or à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été de 10 % inférieur aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 18,2 millions de dollars. Si le nombre d'onces d'or attendu appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été de 10 % inférieur aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 9,1 millions de dollars.

11. Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Machinerie et équipement	Construction en cours	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au début de l'exercice	31 617	88 558	11 399	131 574	131 909
Ajouts	543	2 972	4 588	8 103	18 092
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente et autres dispositions ⁱ⁾	(550)	(6 576)	—	(7 126)	(7 915)
Dépréciation	—	(2 848)	(514)	(3 362)	(11 490)
Autres	—	—	—	—	(1 647)
Transferts	—	124	(124)	—	—
Ajustements liés à la conversion des monnaies	1 028	(1 005)	176	199	2 625
Coût à la fin de l'exercice	32 638	81 225	15 525	129 388	131 574
Amortissement cumulé au début de l'exercice	7 596	26 693	—	34 289	20 213
Amortissement	3 640	9 994	—	13 634	15 119
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente et autres dispositions ⁱ⁾	(438)	(4 929)	—	(5 367)	(1 643)
Autres	—	—	—	—	(91)
Ajustements liés à la conversion des monnaies	303	(594)	—	(291)	691
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	11 101	31 164	—	42 265	34 289
Coût	32 638	81 225	15 525	129 388	131 574
Amortissement cumulé	(11 101)	(31 164)	—	(42 265)	(34 289)
Valeur comptable nette	21 537	50 061	15 525	87 123	97 285

- i) En 2023, les administrateurs de la Société ont approuvé la vente de certains équipements situés à Tintic pour un montant total de 6,7 millions de dollars. Au 31 décembre 2024, un montant de 0,4 million de dollars restait classé comme actifs

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

détenus en vue de leur vente dans les états consolidés de la situation financière pour de l'équipement vendu en janvier 2025.

La machinerie et l'équipement comprennent des actifs au titre de droits d'utilisation d'une valeur comptable nette de 2,5 millions de dollars au 31 décembre 2024 (3,1 millions de dollars au 31 décembre 2023).

12. Exploration et évaluation

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Valeur comptable nette au début de l'exercice	70 135	55 126
Ajouts	9 141	16 128
Amortissement capitalisé	640	421
Ajustements liés à la conversion des monnaies	6 342	(1 540)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>86 258</u>	<u>70 135</u>
Coût	186 465	170 342
Dépréciation cumulée	(100 207)	(100 207)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>86 258</u>	<u>70 135</u>

13. Autres actifs non courants

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Taxe de vente recouvrable ⁱ⁾	15 499	20 709
Dépôts de restauration	12 230	12 684
Avances pour l'équipement minier	866	6 078
Stocks non courants	2 490	4 686
Frais de financement différés	—	471
	<u>31 085</u>	<u>44 628</u>

- i) Se rapporte à la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») recouvrable générée par les activités de la Société au Mexique. Ces montants ne portent pas intérêt et sont généralement réglés dans un délai de 36 mois de la date à laquelle les demandes de remboursement sont soumises aux autorités. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une provision d'un montant de 3,3 millions de dollars a été comptabilisée pour ramener le solde de la TVA à recevoir à sa valeur recouvrable estimative.

14. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	14 842	10 580
Autres charges à payer	3 705	5 231
Charges à payer	7 747	9 568
	<u>26 294</u>	<u>25 379</u>

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

15. Dette à long terme et facilité de crédit

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	16 923	16 919
Ajouts – Facilité de crédit	65 723	—
Acquisitions – financements d'équipement minier	1 065	5 878
Remboursement de la facilité de crédit et du financement d'équipement minier	(43 253)	(5 675)
Intérêts capitalisés	5 377	—
Intérêts payés	(3 696)	—
Ajustements liés à la conversion des monnaies	3 678	(199)
Solde à la fin de l'exercice	45 817	16 923
Tranche courante	40 314	11 821
Tranche non courante	5 503	5 102
	45 817	16 923

Facilité de crédit

Le 1^{er} mars 2024, la Société a conclu une convention de crédit avec la Banque Nationale du Canada prévoyant un prêt à terme à prélèvement différé de 50 millions de dollars américains (la « **facilité de crédit** »). La facilité de crédit doit servir exclusivement à financer les activités d'ingénierie de détail et les activités préalables à la construction en cours dans le cadre du projet aurifère Cariboo. La facilité de crédit avait une durée initiale de 12 mois à compter de la date de clôture, portant l'échéance au 28 février 2025. Le 10 juin 2024, la Société a conclu une première convention de modification de la facilité de crédit afin de repousser la date d'échéance de la facilité de crédit jusqu'au 31 octobre 2025, pourvu que la Société réunisse 20 millions de dollars américains en capitaux avant le 31 octobre 2024. Les modifications prévoient également la réduction du montant du remboursement anticipé obligatoire de certains financements à 50 % de tout montant dépassant 25 millions de dollars américains en capitaux réunis. Dans le cadre de la clôture des placements privés décrits à la note 20, la date d'échéance de la facilité de crédit a été reportée au 31 octobre 2025.

Les prélèvements aux termes de la facilité de crédit peuvent être effectués au moyen d'un prêt au taux de base ou d'un prêt à terme de référence, chacun étant soumis à des taux d'intérêt différents. L'intérêt est payable chaque trimestre sur le capital impayé à un taux annuel correspondant à ce qui suit, et chacun de ces taux est majoré de 0,50 % par année tous les 90 jours à compter du 1^{er} mars 2024 :

- Pour un prêt au taux de base : le plus élevé des taux suivants : i) le taux effectif des fonds fédéraux majoré de 0,50 % et ii) le taux d'intérêt variable de la Banque Nationale pour les prêts en dollars américains au Canada, majoré de iii) 4,00 % par année.
- Pour un prêt à terme de référence : i) le taux de financement à un jour garanti (le « SOFR »); plus ii) un taux supplémentaire de 0,10 %, 0,15 % et 0,25 % par année pour des prélèvements au mois, aux trois mois et aux six mois, respectivement, majoré de iii) 5,00 % par année.

Comme le prévoient la convention initiale relative à la facilité de crédit et la deuxième convention de modification datée du 20 décembre 2024, la facilité de crédit est soumise à certaines conditions et clauses exigeant que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris sa valeur nette tangible, un niveau minimal de liquidités et d'autres exigences non financières. Au 31 décembre 2024, ces ratios et exigences étaient respectés.

De plus, les obligations aux termes de la facilité de crédit sont garanties par tous les actifs et toutes les propriétés, actuels et futurs, de Barkerville et les actions de Barkerville détenues par la Société.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Au 1^{er} mars 2024, un montant de 25,0 millions de dollars américains (33,9 millions de dollars) avait été prélevé sur la facilité de crédit au titre d'un prêt à terme de référence, déduction faite de frais de 0,7 million de dollars américains (1,0 million de dollars). Le 4 septembre 2024, un dernier montant de 25,0 millions de dollars américains (33,8 millions de dollars) avait été prélevé sur la facilité de crédit au titre d'un prêt à terme de référence, déduction faite des frais de 0,7 million de dollars américains (1,0 million de dollars). À la suite des placements privés sans intermédiaire et par l'entremise d'un courtier réalisés en 2024 et décrits à la note 20, et conformément à la convention relative à la facilité de crédit, la Société a effectué des remboursements anticipés obligatoires totalisant 25,0 millions de dollars américains (35,0 millions de dollars) en octobre et en novembre 2024.

Financement d'équipement minier

La Société a financé une partie des acquisitions d'équipement minier auprès de tierces parties. Les prêts sont garantis par l'équipement minier et sont remboursables en versements mensuels.

Le calendrier des paiements prévus au titre du financement de l'équipement minier et de la facilité de crédit s'établit comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 3 à 4 ans
	\$	\$	\$
Total des paiements – Financement d'équipement minier	4 697	5 156	347
Total des paiements – Facilité de crédit (capital)	35 618	—	—

16. Contrepartie différée et paiements éventuels

Selon les modalités de la transaction Tintic, la Société a financé la contrepartie de 199,5 millions de dollars versée pour l'acquisition au moyen d'une émission d'actions ordinaires d'Osisko Développement, de paiements en espèces, de l'émission de redevances sur les RNF décrites à la note 10, de paiements différés totalisant 12,5 millions de dollars américains et de l'octroi de certains autres paiements, droits et obligations éventuels. Au 31 décembre 2024, la balance des paiements différés s'élève à 7,5 millions de dollars américains (10,8 millions de dollars).

La variation de la contrepartie différée et des paiements éventuels se résument comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	13 852	16 638
Intérêts capitalisés	727	922
Paiement en espèces	—	(334)
Règlement en actions	(3 409)	(2 986)
Conversion des monnaies	1 062	(388)
Solde à la fin de l'exercice	12 232	13 852
Tranche courante	3 597	3 307
Tranche non courante	8 635	10 545
	12 232	13 852

17. Passif sur contrat

Le 20 novembre 2020, Sapuchi, une filiale à part entière de la Société, a complété une entente de flux d'or et d'argent avec Osisko Bermuda Ltd, une filiale d'OGR, pour 15,0 millions de dollars américains (19,1 millions de dollars). Selon les modalités de l'entente de flux, Osisko Bermuda Ltd achètera 15 % de l'or et de l'argent payable du projet aurifère San Antonio à un prix équivalent à 15 % du prix journalier par once d'or et d'argent sur les marchés. La durée initiale de l'entente de flux est de 40 ans et celle-ci peut être renouvelée pour des périodes successives de 10 ans. L'entente

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

de flux est également garantie par i) un privilège de premier rang sur toutes les garanties actuellement détenues ou acquises ultérieurement; ii) un nantissement par Osisko Développement de ses actions de Sapuchi Minera Holdings Two B.V. et iii) une garantie d'Osisko Développement. Le taux d'intérêt utilisé pour calculer la désactualisation de la composante financement du passif sur contrat est de 24 %.

Le 26 septembre 2022, Tintic a conclu une entente de flux de métaux avec Osisko Bermuda Ltd d'une valeur de 20 millions de dollars américains (26,1 millions de dollars). Selon les modalités de l'entente de flux, Osisko Bermuda Ltd recevra 2,5 % de la production de métaux affinés de Tintic, jusqu'à ce que 27 150 onces d'or affiné aient été livrées, après quoi Osisko Bermuda Ltd recevra 2,0 % de la production de métaux affinés de Tintic. Osisko Bermuda Ltd fera des paiements continus en espèces à Tintic équivalents à 25 % du cours au comptant applicable du métal visé le jour ouvrable immédiatement précédant la date de livraison de chaque once de métal affiné livrée en vertu de l'entente de flux. Le flux est également garanti par i) des droits, des gages et des sûretés de premier rang sur toutes les garanties détenues actuellement ou acquises ultérieurement par Tintic ii) des droits, des gages et des sûretés de premier rang sur toutes les garanties détenues actuellement ou acquises ultérieurement par Tintic, Osisko US Holdco, Inc, Osisko Utah LLC, Chief Consolidated Mining Company et Osisko Développement (chacune, une « entité du groupe vendeur ») a) les actions mises en gage, tous les titres de participation et avec droit de vote émis et en circulation d'une entité du groupe vendeur détenus par une autre entité du groupe vendeur et les droits y afférents, b) les dettes de toute entité du groupe vendeur envers toute autre entité du groupe vendeur et les droits y afférents, c) les autres biens, actifs, droits et intérêts relatifs au projet Tintic détenus ou acquis par une telle entité du groupe vendeur, d) le produit de ce qui précède; et d) tous les livres et registres relatifs à ce qui précède, dans tous les cas, sous réserve des charges autorisées (tel que ce terme est défini dans l'entente de flux); et iii) un acte de fiducie. Le taux d'intérêt utilisé pour calculer la désactualisation de la composante financement du passif sur contrat est de 5 %.

Les variations du passif sur contrat se résument comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	31 721	55 193
Produit du passif sur contrat	(56)	(1 326)
Désactualisation de la composante financement du passif sur contrat	7 850	9 302
Ajustement de rattrapage cumulatif ⁱ⁾	(78)	(34 581)
Ajustement lié à la conversion des monnaies	3 016	3 133
Solde à la fin de l'exercice	42 453	31 721
Tranche courante	109	21
Tranche non courante	42 344	31 700
	42 453	31 721

- i) Au 31 décembre 2023, dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation décrite à la note 10, la Société a passé en revue sa production future prévue pour tenir compte de la diminution des onces d'or contenues dans les ressources mesurées, indiquées et présumées. La diminution de la production prévue pour certains des sites miniers a entraîné un ajustement de rattrapage de 33,6 millions de dollars porté au poste *Dépréciation d'actifs* de l'état consolidé des résultats.

Selon IFRS 15, les ententes d'acquisition de flux sont considérées comme ayant une composante financement importante. La Société comptabilise donc un intérêt notionnel hors trésorerie.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

18. Provision pour restauration environnementale

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	76 729	75 770
Nouvelles obligations	24 575	3 660
Révision des estimations	(11 080)	(3 964)
Charge de désactualisation	3 432	3 154
Païement des obligations relatives à la restauration environnementale	(2 190)	(2 933)
Ajustement lié à la conversion des monnaies	(663)	1 042
Solde à la fin de l'exercice	90 803	76 729
Tranche courante	5 974	4 204
Tranche non courante	84 829	72 525
	90 803	76 729

La provision pour restauration environnementale représente les obligations légales et contractuelles associées à la fermeture éventuelle des intérêts miniers, des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation de la Société. Au 31 décembre 2024, les flux de trésorerie non actualisés ajustés en fonction de l'inflation qui sont nécessaires pour régler la restauration environnementale étaient estimés à 126,3 millions de dollars (88,6 millions de dollars en 2023). Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est d'environ 4,40 % (4,47 % en 2023) et les débours devraient avoir lieu entre 2025 et 2031, conformément aux plans de clôture actuels.

19. Passif lié aux bons de souscription

Les bons de souscription émis dans le cadre du placement privé sans intermédiaire de 2022 et des placements privés sans intermédiaire et par l'entremise d'un courtier de 2024 (note 20) comprennent des instruments dérivés intégrés, car ils peuvent être exercés en dollars américains et, par conséquent, ne satisfont pas aux exigences de « montant fixe contre nombre fixe » prescrites par IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. Par conséquent, ils sont classés dans les passifs et sont évalués à la juste valeur. Le passif est réévalué à sa juste valeur estimative au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et la variation de la juste valeur est comptabilisée aux états consolidés des résultats sous le poste *Variation de la juste valeur du passif lié aux bons de souscription*. Comme il est décrit à la note 4, le passif lié aux bons de souscription est présenté comme un passif courant depuis le 1^{er} janvier 2024 en raison de l'application rétroactive des modifications d'IAS 1.

La variation du passif au titre des bons de souscription, classés comme instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat, se présente comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	11 552	16 395
Ajouts	71 875	-
Variation de la juste valeur	(19 497)	(4 535)
Conversion des monnaies	3 922	(308)
Solde à la fin de l'exercice	67 852	11 552

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

En l'absence de cours du marché, la juste valeur des bons de souscription pouvant être exercés en dollars américains est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses et des données moyennes pondérées suivantes :

Bons de souscription émis en 2024

	2024	2023
Dividende par action	—	—
Volatilité prévue	81,4 %	—
Taux d'intérêt sans risque	4,3 %	—
Durée de vie prévue	4,8 ans	—
Prix d'exercice (USD)	3,00 \$	—
Cours de l'action (USD)	1,63 \$	—

Bons de souscription émis en 2022

	2024	2023
Dividende par action	—	—
Volatilité prévue	79,4 %	78,3 %
Taux d'intérêt sans risque	4,3 %	4,0 %
Durée de vie prévue	2,4 ans	3,4 ans
Prix d'exercice (USD) ⁱ⁾	10,70 \$	10,70 \$
Cours de l'action (USD)	1,63 \$	2,91 \$

- i) Le 17 mars 2023, la Société a reçu les approbations requises pour réduire le prix d'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires émis en 2022 dans le cadre des placements privés sans intermédiaire de 18,00 \$ US à 10,70 \$ US par action.

20. Capital-actions et bons de souscription

Actions

Autorisé : nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Émises et entièrement libérées : 136 580 233 actions ordinaires

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La Société offre à ses employés un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. En vertu des modalités du régime, la Société verse trimestriellement un montant correspondant à 60 % de la cotisation de l'employé admissible pour l'achat d'actions ordinaires non émises de la Société. En vertu de ce régime, les employés ne peuvent acquérir des actions ordinaires représentant plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de l'émetteur au moment de l'achat des actions ordinaires.

Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024

Le 12 novembre 2024, la Société a réalisé un placement privé de parts par l'entremise d'un courtier aux termes duquel la Société a émis un total de 31 946 366 parts de la Société au prix de 1,80 \$ US par part pour un produit brut total d'environ 57,5 millions de dollars américains (80,0 millions de dollars), y compris l'exercice intégral des options attribuées aux placeurs pour compte du placement (le « **placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024** »). Chaque part est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 3,00 \$ US au plus tard le 1^{er} octobre 2029.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Ces bons de souscription comportent un instrument dérivé intégré puisqu'ils peuvent être exercés en dollars américains et qu'ils ne respectent donc pas les exigences du test « montant fixe contre nombre fixe ». Par conséquent, ils sont classés comme passif courant à l'état consolidé de la situation financière et évalués à la juste valeur. Leur juste valeur a été estimée à 27,6 millions de dollars américains (38,4 millions de dollars) à la date d'émission, à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, en fonction des hypothèses et des données suivantes :

Dividende par action	—
Volatilité prévue ⁱ⁾	81 %
Taux d'intérêt sans risque	4,3 %
Durée de vie prévue	4,9 ans
Prix d'exercice (USD)	3,00 \$
Cours de l'action (USD)	1,58 \$

- i) La volatilité prévue est estimée au moyen de données de référence visant de sociétés dont les activités sont semblables à celles d'Osisko Développement. La volatilité historique du cours des actions ordinaires de ces sociétés a été utilisée comme point de référence à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des bons de souscription.

Dans le cadre du placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces correspondant à 4,5 % du produit brut total. Les frais d'émission alloués aux actions ordinaires se sont élevés à 2,1 millions de dollars. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un montant de 2,0 millions de dollars de frais d'émission alloués aux bons de souscription comme autres frais dans l'état consolidé des résultats.

Placement privé sans intermédiaire de 2024

La Société a réalisé un placement privé de parts sans intermédiaire dans le cadre duquel elle a émis un total de 19 163 410 parts de la Société au prix de 1,80 \$ US par part pour un produit brut total d'environ 34,5 millions de dollars américains (46,8 millions de dollars), composé de ce qui suit : i) 13 426 589 parts au prix de 1,80 \$ US par part pour un produit brut d'environ 24,2 millions de dollars américains (32,6 millions de dollars), dont la clôture a eu lieu le 1^{er} octobre 2024 et ii) 5 736 821 parts au prix de 1,80 \$ US par part pour un produit brut d'environ 10,3 millions de dollars américains (14,2 millions de dollars), dont la clôture a eu lieu le 11 octobre 2024 (le « **placement privé sans intermédiaire de 2024** »). Chaque part est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 3,00 \$ US au plus tard le 1^{er} octobre 2029.

Ces bons de souscription comportent un instrument dérivé intégré puisqu'ils peuvent être exercés en dollars américains et qu'ils ne respectent donc pas les exigences du test « montant fixe contre nombre fixe ». Par conséquent, ils sont classés comme passif courant à l'état consolidé de la situation financière et évalués à la juste valeur. Leur juste valeur totale a été estimée à 24,6 millions de dollars américains (33,5 millions de dollars) à la date d'émission, à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, en fonction des hypothèses et des données moyennes pondérées suivantes :

Dividende par action	—
Volatilité prévue ⁱ⁾	81 %
Taux d'intérêt sans risque	3,7 %
Durée de vie prévue	5,0 ans
Prix d'exercice (USD)	3,00 \$
Cours de l'action (USD)	2,13 \$

- i) La volatilité prévue est estimée au moyen de données de référence visant des sociétés dont les activités sont semblables à celles d'Osisko Développement. La volatilité historique du cours des actions ordinaires de ces sociétés a été utilisée comme point de référence à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des bons de souscription.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Les frais d'émission alloués aux actions ordinaires s'élèvent à 0,2 million de dollars. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un montant de 0,5 million de dollars de frais d'émission alloués aux bons de souscription comme autres frais dans l'état consolidé des résultats.

Financement par prise ferme de 2023

Le 2 mars 2023, la Société a effectué un appel public à l'épargne réalisé par voie de prise ferme aux termes duquel elle a émis 7 841 850 parts au prix de 6,60 \$ par part pour un produit brut total de 51,8 millions de dollars (le « **financement par prise ferme** »). Chaque part est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription, chaque bon de souscription conférant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 8,55 \$ l'action ordinaire pendant une période de trois ans suivant la date de clôture du financement par prise ferme. La juste valeur des bons de souscription émis a été évaluée à 6,2 millions de dollars selon la méthode résiduelle. Les frais d'émission liés au financement par prise ferme se sont élevés à 3,4 millions de dollars et ont été répartis entre les actions ordinaires et les bons de souscription émis.

Convention de participation avec la Première Nation de Williams Lake

En 2023, la Société a émis 60 000 actions ordinaires aux termes d'une convention de participation avec la Première Nation de Williams Lake relative au projet aurifère Cariboo de la Société. La juste valeur des actions ordinaires émises est calculée en fonction du cours des actions ordinaires de la Société.

Bons de souscription

Le tableau qui suit résume les variations des bons de souscription en circulation de la Société :

	2024		2023	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début de l'exercice	26 958 699	12,93	24 046 640	17,86
Émis – Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024	31 946 366	4,17	—	—
Émis – Placement privé sans intermédiaire de 2024	19 163 410	4,07	—	—
Émis – Financement par prise ferme	—	—	7 841 850	8,55
Bons de souscription échus	—	—	(4 929 791)	30,00
Solde à la fin de l'exercice	78 068 475	7,17	26 958 699	12,93

Les dates d'échéance et les modalités d'exercice des bons de souscription en circulation sont les suivantes :

Placement	Échéance	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice ⁱ⁾
Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2022 ⁱⁱ⁾	2 mars 2027	7 752 916	14,75 \$
Placement privé sans intermédiaire de 2022 ⁱⁱ⁾	27 mai 2027	11 363 933	10,70 \$ US
Financement par prise ferme de 2023	2 mars 2026	7 841 850	8,55 \$
Placement privé sans intermédiaire de 2024	1 ^{er} octobre 2029	19 163 410	3,00 \$ US
Placement privé par l'entremise d'un courtier de 2024	1 ^{er} octobre 2029	31 946 366	3,00 \$ US

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

- i) Le prix d'exercice des bons de souscription émis dans le cadre du placement privé sans intermédiaire de 2022 et des placements privés sans intermédiaire et par l'entremise d'un courtier de 2024 est en dollars américains.
- ii) Le 17 mars 2023, la Société a reçu les approbations nécessaires lui permettant de réduire le prix d'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires émis en 2022 dans le cadre des placements privés sans intermédiaire et par l'entremise d'un courtier. Le prix d'exercice pour l'achat d'une action ordinaire supplémentaire est passé de 22,80 \$ à 14,75 \$ pour le placement privé par l'entremise d'un courtier et de 18,00 \$ US à 10,70 \$ US pour les placements privés sans intermédiaire. L'augmentation de la juste valeur des bons de souscription d'actions modifiés classés comme titres de capitaux propres a été estimée à 4,5 millions de dollars et a été comptabilisée directement comme déficit, en tenant compte de la juste valeur des bons de souscription initiaux restants à la date de la modification, au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, en fonction des hypothèses suivantes :

Dividende par action	—
Volatilité prévue	66 %
Taux d'intérêt sans risque	2,9 %
Durée de vie prévue	4 ans
Cours de l'action	6,20 \$

Gestion du capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est de protéger sa capacité à poursuivre son exploitation, de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital à un risque acceptable et de fournir un rendement raisonnable aux actionnaires. La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds dont elle dispose pour soutenir l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières. La société définit le capital comme étant la dette à long terme, la facilité de crédit et le total des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, conclure de nouveaux emprunts ou vendre des actifs pour améliorer son fonds de roulement. Le capital est géré par la direction de la Société et régi par le conseil d'administration.

	2024	2023
	\$	\$
Dette à long terme	45 817	16 923
Total des capitaux propres	570 629	585 188
Solde à la fin de l'exercice	616 446	602 111

Aucun changement n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice précédent. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe significative en matière de capital.

21. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres, employés et consultants.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Le tableau qui suit résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions en vertu du régime de la Société :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	2 700 077	9,64	1 812 450	11,52
Attribuées	3 163 100	2,74	1 202 400	6,59
Abandonnées	(516 354)	8,19	(314 773)	8,86
Expirées	(117 454)	12,92	—	—
En cours à la fin de l'exercice	5 229 369	5,53	2 700 077	9,64
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	1 260 721	11,74	735 050	14,18

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Le tableau qui suit résume l'information concernant les options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2024 :

Date d'attribution	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Prix d'exercice	Nombre	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
	\$				
22 décembre 2020	22,86	260 809	0,90	260 809	0,90
5 février 2021	24,30	10 533	1,10	7 022	1,10
23 juin 2021	21,30	112 454	1,23	112 454	1,23
16 août 2021	16,89	31 199	1,62	31 199	1,62
12 novembre 2021	16,20	24 440	1,54	24 440	1,54
30 juin 2022	6,49	514 600	2,24	360 333	2,14
18 novembre 2022	6,28	236 034	2,80	159 732	2,75
3 avril 2023	6,59	914 200	3,26	304 732	3,26
3 avril 2024	2,88	327 700	4,25	—	—
4 juillet 2024	2,72	2 797 400	4,51	—	—
	5,53	5 229 369	3,68	1 260 721	2,12

Les options, au moment de l'attribution, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2024	2023
Dividende par action	—	—
Volatilité prévue	66 %	66 %
Taux d'intérêt sans risque	3,7 %	3,2 %
Durée de vie prévue	4 ans	4 ans
Cours moyen pondéré des actions	2,74 \$	6,59 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	1,45 \$	3,43 \$

La volatilité prévue est estimée au moyen des données de référence visant des sociétés dont les activités sont semblables à celles d'Osisko Développement. La volatilité historique du prix des actions ordinaires de ces sociétés a été utilisée comme point de référence à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options.

La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée dans les charges de rémunération pendant la période d'acquisition des droits. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le montant total de rémunération à base d'options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime de la Société s'est établi à 2,3 millions de dollars (4,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions (« UAD » et « UAR »)

Le tableau suivant résume l'information sur les variations des UAD et des UAR :

	2024		2023	
	UAD ⁱ⁾	UAR	UAD ⁱ⁾	UAR
En circulation au début de l'exercice	294 713	1 078 285	206 426	1 054 194
Attribuées	363 250	492 200	99 170	261 900
Réglées	—	(102 583)	(10 883)	(95 459)
Abandonnées	(51 500)	(248 777)	—	(142 350)
En circulation à la fin de l'exercice	606 463	1 219 125	294 713	1 078 285
Droits acquis à la fin de l'exercice	374 713	—	195 543	—

- i) Sauf si le conseil d'administration de la Société en décide autrement, les droits relatifs aux UAD sont acquis le jour précédant la prochaine assemblée générale annuelle et sont payables en actions ordinaires, en espèces ou en une combinaison d'actions ordinaires et d'espèces, à la seule discrétion de la Société, par chaque administrateur lors de son départ du conseil ou en l'absence de sa réélection. La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAD dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. À la date de règlement, une action ordinaire est émise pour chaque UAD, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'administrateur, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales.

La charge totale de rémunération fondée sur des actions dans le cadre des régimes d'UAD et d'UAR de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 s'élevait à 1,3 million de dollars (4,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023).

Selon le cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2024 de 2,34 \$ (3,85 \$ en 2023), et compte tenu d'un taux d'imposition marginal de 53,3 %, le montant estimatif qu'Osisko Développement doit verser aux autorités fiscales afin de régler les obligations fiscales des employés relativement aux UAR et aux UAD dont les droits sont acquis et devant être réglées en actions ordinaires s'élève à 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars au 31 décembre 2023) et à 2,3 millions de dollars en se basant sur l'ensemble des UAR et des UAD en circulation (2,8 millions de dollars au 31 décembre 2023).

22. Impôts sur le résultat

a) Charge d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés aux états consolidés des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 se présentent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles		
Charges pour l'exercice en cours	—	127
Charges d'impôts sur le résultat exigibles	—	127
Impôts sur le résultat différés		
Origine et résorption des écarts temporaires	(25 920)	(52 653)
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	25 658	26 844
Autres	910	3 165
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	648	(22 644)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	648	(22 517)

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

La provision pour la charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat présentée dans les états consolidés des résultats diffère du montant calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi applicable aux résultats des entités, en raison des éléments suivants :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Perte avant les impôts sur le résultat	(85 695)	(204 390)
Provision pour impôts sur le résultat calculée selon le taux d'imposition prévu par les lois fédérales et provinciales au Canada	(22 709)	(54 163)
Augmentation des impôts sur le résultat découlant de ce qui suit :		
Dépenses non déductibles, montant net	850	1 563
Portion non déductible des pertes en capital, montant net	(3 659)	(1 120)
Quote-part de la perte des entreprises associées	140	81
Variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés	25 658	26 844
Écarts avec les taux d'imposition prévus par la loi à l'étranger	(542)	2 164
Autres	910	2 114
	<u>648</u>	<u>(22 517)</u>

Le taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi au Canada pour 2024 et 2023 est de 26,5 %.

b) Impôts sur le résultat différés

Les composantes donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentées ci-dessous :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Actifs d'impôts différés :		
Pertes autres qu'en capital	32 099	—
Placements	648	—
Actifs d'impôts différés	<u>32 747</u>	<u>—</u>
Passifs d'impôts différés :		
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	(28 399)	—
Exploration et évaluation	(2 900)	—
Autres	(1 448)	—
Passif d'impôts différés	<u>(32 747)</u>	<u>—</u>
Passif d'impôts différés, montant net	<u>—</u>	<u>—</u>

Osisko Développement Corp.
Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés en 2024 se résument comme suit :

	31 déc. 2023	État des résultats	Autres éléments du résultat global	Ajustement lié à la conversion des monnaies	31 déc. 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés :					
Pertes autres qu'en capital	—	32 099	—	—	32 099
Placements	—	—	648	—	648
Passifs d'impôts différés :					
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	—	(28 399)	—	—	(28 399)
Exploration et évaluation	—	(2 900)	—	—	(2 900)
Autres	—	(1 448)	—	—	(1 448)
	—	(648)	648	—	—

Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés en 2023 se résument comme suit :

	31 déc. 2022	État des résultats	Autres éléments du résultat global	Ajustement lié à la conversion des monnaies	31 déc. 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés :					
Pertes autres qu'en capital	929	(933)	—	4	—
Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions	29	(29)	—	—	—
Autres	8 209	(8 248)	—	39	—
Passifs d'impôts différés :					
Placements	—	(1 010)	1 010	—	—
Intérêts dans les ententes d'acquisition de flux	(28 823)	28 929	—	(106)	—
Immobilisations corporelles	(3 873)	3 890	—	(17)	—
Autres	(45)	45	—	—	—
	(23 574)	22 644	1 010	(80)	—

c) Passifs d'impôts différés non comptabilisés

Le montant global des écarts temporaires imposables associés aux placements dans des filiales, pour lesquels des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2024, s'élève à 4,0 millions de dollars (4,1 millions de dollars au 31 décembre 2023). Aucun passif d'impôts différés n'est comptabilisé pour les écarts temporaires associés aux placements dans des filiales puisque la Société contrôle le moment du renversement et qu'un tel renversement est improbable dans un avenir prévisible.

d) Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Au 31 décembre 2024, la Société avait des écarts temporaires conférant un avantage fiscal de 186,8 millions de dollars (157,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) qui ne sont pas comptabilisés dans les actifs d'impôts différés. La Société comptabilise l'avantage des attributs fiscaux uniquement dans la mesure où un bénéfice imposable futur anticipé pourra être réduit par ces attributs fiscaux.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

	2024	2023
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	109 996	146 800
Pertes latentes sur placements	2 232	1 505
Stocks	6 437	—
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	29 538	—
Intérêts dans les ententes d'acquisition de flux de minéraux – Mexique	11 051	8 001
Provision pour restauration environnementale	16 332	—
Autres	11 231	668
	<u>186 817</u>	<u>156 974</u>

23. Coût des ventes et autres coûts d'exploitation

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	6 694	11 752
Rémunération fondée sur des actions	9	121
Redevances	318	928
Contrats de service	10 392	11 590
Matières premières et consommables	2 023	8 941
Frais généraux et dépréciation liés aux activités	14 389	16 215
Amortissement	10 712	11 305
	<u>44 537</u>	<u>60 852</u>

24. Frais généraux et administratifs

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	8 392	14 278
Rémunération fondée sur des actions	3 515	7 735
Assurances	4 738	5 131
Amortissement	301	220
Frais juridiques et autres frais de consultation	6 822	8 941
Frais d'inscription et frais liés à la réglementation	642	1 298
Autres	2 904	2 467
	<u>27 314</u>	<u>40 070</u>

25. Autres (charges) produits, montant net

	2024	2023
	\$	\$
Produits d'intérêts	3 982	4 834
Gain (perte) de change	(17 275)	10 811
Frais d'émission de bons de souscription (note 20)	(2 412)	—
Autres	2 158	(1 156)
	<u>(13 547)</u>	<u>14 489</u>

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

26. Perte par action

	2024	2023
Perte nette attribuable aux actionnaires de la Société	(86 343) \$	(181 873) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base et dilué	93 825 395	82 465 447
Perte nette par action de base et diluée	(0,92) \$	(2,21) \$

L'ensemble des bons de souscription d'actions ordinaires et des options d'achat d'actions sont exclus du calcul de la perte diluée par action puisque leur effet serait antidilutif.

27. Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	3 794	5 976
Rémunération fondée sur des actions	4 247	7 120
Coûts récupérés d'entreprises associées	—	(300)
	8 041	12 796

Les principaux dirigeants sont assujettis à des contrats de travail qui prévoient des paiements, se situant entre une et deux fois le salaire de base en plus des primes, advenant un congédiement sans motif valable ou un changement de contrôle, et qui sont assortis de certaines clauses d'accélération de l'acquisition des droits à l'égard des unités d'actions avec restrictions et des options d'achat d'actions.

28. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	2024	2023
	\$	\$
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir	1 576	8 290
Diminution (augmentation) des stocks	667	(2 026)
Augmentation des autres actifs courants	(181)	1 784
Diminution des créiteurs et charges à payer	(4 137)	(3 293)
	(2 075)	4 755

29. Risques financiers

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : les risques de marché (soit le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur la performance de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt, et le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

a) Risques de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt sur les actifs financiers de la Société se rapporte principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à des taux variables. Toutefois, étant donné que ces placements viennent à échéance dans un court laps de temps, les répercussions ne seraient vraisemblablement pas importantes.

La facilité de crédit porte intérêt à un taux variable et, selon le solde de la facilité de crédit au 31 décembre 2024, l'incidence d'une variation de 1,0 % des taux d'intérêt sur les charges financières pour un horizon de 12 mois serait non significative. Les autres passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt puisqu'il ne s'agit pas de passifs portant intérêt ou qu'ils portent intérêt à un taux fixe.

ii) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de la volatilité des devises, principalement le dollar américain. La Société détient de la trésorerie en dollars américains et peut donc subir des gains et des pertes de change.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les soldes en dollars américains détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle était différente étaient les suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 615	20 110
Sommes à recevoir	377	1 724
Comptes créditeurs et charges à payer	(2 172)	3 413
Facilité de crédit	(25 000)	—
Contrepartie différée et paiements éventuels	(8 501)	(10 473)
Passif lié aux bons de souscription	(47 155)	(8 734)
Passif sur contrat	(25 601)	(20 165)
Exposition nette en dollars américains	(44 437)	(14 125)
Exposition nette convertie en dollars canadiens	(63 943)	(18 682)

Selon les soldes au 31 décembre 2024, une variation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables demeurant constantes) aurait eu une incidence sur la perte nette d'environ 3,2 millions de dollars en 2024 (0,9 million de dollars en 2023).

La Société comptabilise également dans le résultat global les gains ou les pertes de change qui découlent principalement de la fluctuation du dollar américain sur ses actifs et passifs libellés en dollars canadiens détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien ou le peso mexicain.

iii) Risque lié aux prix des produits de base

Le prix de l'or a une influence importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Les variations du cours au comptant de l'or ont un impact direct sur les états financiers consolidés de la Société, puisque les métaux précieux affinés sont vendus aux prix du marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé un montant de 4,6 millions de dollars (31,6 millions de dollars en 2023) découlant de la vente de métaux précieux. La Société continuera de surveiller le niveau des ventes et adoptera des mesures pour atténuer son exposition au risque lié aux prix si elle juge qu'il est prudent de le faire.

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

iv) Autre risque de prix

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements à long terme dans d'autres sociétés minières d'exploration et de développement. Le cours des actions des placements à long terme subit l'effet de divers facteurs sous-jacents, notamment le prix des produits de base. Compte tenu des placements à long terme détenus par la Société au 31 décembre 2024, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements aurait entraîné une diminution (augmentation) négligeable de la perte nette et de 1,0 million de dollars (2,2 millions de dollars en 2023) des autres éléments du résultat global.

b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir et les dépôts de restauration. La Société réduit son risque de crédit en investissant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des comptes d'épargne à intérêts élevés auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues, et ses dépôts de restauration, dans des certificats de placements garantis émis par des banques à charte canadiennes. Dans le cas des sommes à recevoir, la Société effectue une analyse de crédit ou s'assure qu'elle a des garanties suffisantes en cas de non-paiement par le tiers pour couvrir la valeur comptable nette de la somme à recevoir.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable associée à chaque instrument.

c) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements en matière d'investissement, ses propriétés minières et ses actifs d'exploration et d'évaluation, et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil d'administration de la Société révisé et approuve toutes les transactions significatives hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient investis dans des comptes d'épargne détenus auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues. Au 31 décembre 2024, tous les passifs financiers devant être réglés en trésorerie ou par le transfert d'autres actifs financiers devaient être réglés dans les 90 jours, à l'exception des obligations locatives, de la dette à long terme, de la facilité de crédit (note 15) et de la contrepartie différée et des paiements éventuels (note 16). Comme il est décrit à la note 1, la situation des liquidités de la Société au 31 décembre 2024 ne sera pas suffisante pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses budgétées de la Société jusqu'au 31 décembre 2025.

Le tableau suivant résume les obligations et engagements contractuels de la Société au 31 décembre 2024 :

	Total	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 3 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	26 294	26 294	—	—
Obligations locatives	822	361	461	—
Dette à long terme (note 15)	10 200	4 697	5 156	347
Facilité de crédit (capital) (note 15)	35 618	35 618	—	—
Contrepartie différée et paiements éventuels (note 16)	12 232	3 597	3 597	5 038
Passif lié aux bons de souscription (note 19)	—	—	—	—
Obligations d'achat (note 33)	5 833	5 691	142	—
Engagements financiers (note 33)	5 267	4 641	626	—
	96 266	80 899	9 982	5 385

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cours cotés sur des marchés boursiers reconnus aux dates de l'état de la situation financière. Le cours coté du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Société est le dernier prix de transaction. Les instruments considérés de niveau 1 se composent principalement d'actions ordinaires qui se négocient sur des marchés boursiers reconnus comme la TSX ou la Bourse de croissance TSX.

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et reposent le moins possible sur les estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Si une ou plusieurs des données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, l'instrument est considéré de niveau 3.

Instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 comprennent les placements dans des sociétés fermées et les bons de souscription détenus par la Société qui ne sont pas négociés sur des marchés boursiers reconnus. À chaque date de l'état de la situation financière, la juste valeur des placements dans des sociétés fermées est évaluée au moyen d'une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principaux paramètres d'évaluation utilisés dans les modèles des flux de trésorerie étant des données non observables importantes, ces placements sont classés au niveau 3. La juste valeur des placements sous forme de bons de souscription est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables. Par conséquent, les placements sous forme de bons de souscription sont considérés de niveau 3.

Le tableau suivant présente les variations des placements de niveau 3 (bons de souscription) pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4	18
Acquisitions	298	—
Variation de la juste valeur ⁱ⁾	68	(14)
Solde à la fin de l'exercice	<u>370</u>	<u>4</u>

i) Comptabilisée aux états consolidés des résultats, dans les *Autres (charges) produits, montant net*.

La juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 dépend de la nature des instruments financiers.

La juste valeur des bons de souscription de titres de capitaux propres de sociétés minières d'exploration et de mise en valeur cotées en bourse et des débentures convertibles, classés au niveau 3, est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou des flux de trésorerie actualisés. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Une augmentation/diminution de 10 % de la volatilité prévue dans les modèles provoquerait une variation négligeable de la juste valeur des bons de souscription au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur aux états consolidés de la situation financière

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts de restauration, les créances clients, les produits d'intérêts à recevoir, les sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

à payer, la dette à long terme et la facilité de crédit sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges à payer, et de la dette à court terme avoisine leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des dépôts de restauration et de la dette à long terme avoisine leur juste valeur étant donné que leurs taux d'intérêt sont similaires aux taux que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information financière.

31. Transactions entre parties liées

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a engagé des dépenses de 1,4 million de dollars (1,1 million de dollars en 2023) pour des services administratifs, juridiques et techniques qui ont été facturés par des entreprises associées, principalement reflétées à l'état consolidé des résultats. Au 31 décembre 2024, les sommes payables à des entreprises associées s'élevaient à 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2023) tandis qu'aucune somme n'était à recevoir d'entreprises associées (0,1 million de dollars en 2023).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a versé un don de 0,1 million de dollars (aucun don en 2023) à la Barkerville Heritage Trust, où un dirigeant de la Société siège au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2024, OGR détenait une participation de 24,4 % (comparativement à 39,0 % au 31 décembre 2023) dans Osisko Développement Corp.

32. Information sectorielle

Le principal décideur organise et gère les activités de l'entreprise, soit l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières, en secteurs géographiques. Les actifs relatifs à l'exploration, à l'évaluation et à la mise en valeur de projets miniers sont situés au Canada, au Mexique et aux États-Unis et sont présentés en détail ci-dessous aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024			
	Canada	Mexique	États-Unis	Total
	\$	\$	\$	\$
Autres actifs (non courants)	10 864	15 499	4 722	31 085
Intérêts miniers	440 458	23 368	42 844	506 670
Immobilisations corporelles	57 358	9 425	20 340	87 123
Exploration et évaluation	4 464	—	81 794	86 258
Total des actifs non courants	513 144	48 292	149 700	711 136

	2023			
	Canada	Mexique	États-Unis	Total
	\$	\$	\$	\$
Autres actifs (non courants)	15 794	20 728	8 106	44 628
Intérêts miniers	391 324	21 432	38 939	451 695
Immobilisations corporelles	61 012	13 479	22 794	97 285
Exploration et évaluation	3 747	—	66 388	70 135
Total des actifs non courants	471 877	55 639	136 227	663 743

Osisko Développement Corp.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)

Le tableau suivant présente les pertes d'exploitation liées aux projets miniers situés au Canada, au Mexique et aux États-Unis pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Canada	Mexique	États-Unis	Total
	\$	\$	\$	\$
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024				
Produits	293	—	4 267	4 560
Coût des ventes	(224)	—	(4 553)	(4 777)
Autres coûts d'exploitation	(21 561)	(10 760)	(7 439)	(39 760)
Frais généraux et administratifs	(23 760)	(36)	(3 518)	(27 314)
Exploration et évaluation, déduction faite des crédits d'impôt	(13)	(261)	—	(274)
Dépréciation d'actifs	(4 894)	—	(847)	(5 741)
Perte d'exploitation	(50 159)	(11 057)	(12 090)	(73 306)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023				
Produits	7 896	8 814	14 915	31 625
Coût des ventes	(7 695)	(9 983)	(14 614)	(32 292)
Autres coûts d'exploitation	(23 547)	(4 836)	(177)	(28 560)
Frais généraux et administratifs	(29 701)	(2 040)	(8 329)	(40 070)
Exploration et évaluation, déduction faite des crédits d'impôt	(1 567)	(202)	—	(1 769)
Dépréciation d'actifs	—	5 278	(143 649)	(138 371)
Perte d'exploitation	(54 614)	(2 969)	(151 854)	(209 437)

33. Engagements

La Société avait les engagements suivants en date du 31 décembre 2024 :

	Total ⁱ⁾	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 3 à 4 ans
Obligations d'achat	5 833	5 691	142	—
Engagements financiers	5 267	4 641	626	—
Total	11 100	10 332	768	—

i) L'échéance de certains paiements en capital est estimée en fonction du calendrier de réalisation des projets. Certains engagements peuvent être annulés à la discrétion de la Société sans impact financier substantiel.

